

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 16 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-019

Objet : Désignation d'un représentant de Seine-et-Marne Numérique au sein du Groupement d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC)

Le seize octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 16 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 70 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HÉLIE, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, François VENNE

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à François VENNE

Pascal FOURNIER a donné pouvoir à Alain BOULLOT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Suzanne BARNET

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Maxence GILLE

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en son article L. 5721-1,

Vu les Statuts du Syndicat Seine-et-Marne Numérique,

Considérant qu'en 2018, en vue d'assurer des objectifs de mutualisation, de sécurisation, d'optimisation, de sobriété et de maîtrise des coûts des systèmes d'information de ses membres, la Région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise, le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, CY Cergy Paris Université, l'Université Numérique Ile-de-France, le Groupement d'Intérêt Public Maximilien, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ont constitué un Groupement d'Intérêt Economique d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC),

Considérant que le groupement a notamment pour mission de mettre en œuvre et d'exploiter un ou plusieurs datacenters communautaires publics à vocation régionale et de créer les conditions de mise en œuvre d'offres de services numériques à forte valeur ajoutée (stockage en cloud privé, sauvegardes externalisées et sécurisées, plan de reprise d'activité, de continuité de service...),

Considérant que les problématiques de sécurité, de souveraineté et de sobriété des systèmes d'informations des acteurs publics sont un enjeu stratégique pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement numérique et d'une offre territoriale de services numériques,

Vu la délibération du conseil d'administration du GIPC en date du 21 juin 2023 portant adhésion du Syndicat au GIPC,

Vu la délibération n°DCS2023-07 du 6 décembre 2023 portant adhésion du Syndicat au GIPC,

Vu le rapport n°DCS2024-019,

S'est porté candidat pour représenter Seine-et-Marne Numérique au Groupement d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC) à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration :

M. Christian ROBACHE

Après en avoir délibéré à l'unanimité (70 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

A obtenu :

M. Christian ROBACHE (70 voix)

Le délégué désigné, représentant Seine-et-Marne Numérique auprès du Groupement d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC) à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration, est M. Christian ROBACHE.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29 octobre 2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.